

## **OGM, définition juridique d'une spécificité**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : OGM, définition juridique d'une spécificité [Dossier] / Bibeyran, Jérôme ; Danet, Didier

Auteur(s) : Bibeyran, Jérôme

Autre(s) auteur(s) : Danet, Didier

Editeur, producteur : Guer cedex : Ecoles Militaires de Saint-Cyr Coëtquidan, 2000

Description matérielle : 108 f. ; 30 cm

Collection : Mémoire élève Economie-Gestion

Appartient à la collection : Mémoire élève

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. f. 69-71

Résumé ou extrait : Les organismes génétiquement modifiés appartiennent au domaine du génie génétique, modification sélective de gènes appartenant à des formes de vies simples (bactéries) ou plus élaborées (plantes et animaux). Le but de ce mémoire est double : il s'agit d'apporter de la manière la plus complète possible une réponse aux questions d'ordre juridique et éthique, tout en présentant en toute impartialité des termes du débat sur les OGM. L'auteur traite tout d'abord des enjeux, économiques, industriels ou sociaux, pour aborder les tendances de l'opinion publique. Puis il étudie la genèse lente et tardive des réglementations européenne et française. Il termine par la brevetabilité.

Sujet(s) : enjeu économique  
organisme génétiquement modifié (OGM)  
principe de précaution  
réglementation